

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE LENS

CANTON DE LIEVIN

COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 10

SEANCE DU 20 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du treize mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Jean-Pierre SANSON, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Philippe DEBAS, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Michèle DRION, Francis MONBORGNE.

Françoise LOUVEAU est désignée secrétaire de séance.

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE SUITE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA CREATION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE L'ANCIENNE BRIQUETERIE

La ville de Vimy a initié plusieurs actions sur son patrimoine pour maîtriser ses consommations énergétiques tout en développant les énergies renouvelables.

Cette volonté de construire ce parc photovoltaïque permettra d'inscrire le projet dans les politiques en matière de transition énergétique au sein de la communauté d'agglomération Lens-Liévin et ainsi concrétiser des actions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La ville de Vimy souhaite la valorisation d'une ancienne décharge de déchets inertes de 4,8 ha.

Cet appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été organisé dans le but de garantir l'émergence, de manière certaine, d'un projet compétitif et participant à la transition énergétique du territoire.

Le Candidat à l'AMI, devra garantir à la ville de Vimy qu'il dispose de toutes les compétences nécessaires et de tous les moyens requis pour réaliser le projet et, le cas échéant, de toutes les solutions de financement et d'optimisation financière.

Le projet d'aménagement de la décharge au lieu-dit « la briqueterie » consiste en la construction d'un parc photovoltaïque au sol, sur une ancienne installation de stockage et de dépôt de déchets inertes (ISDI terres).

La ville dispose de la maîtrise foncière sur la totalité du site. Les caractéristiques indicatives du projet sont

- ✓ Surface utile des terrains : 4,85 ha
- ✓ Coordonnées GPS : 50.375519, 2.830887
- ✓ Altitude : 70 m
- ✓ Les remblais déposés sur la parcelle permettent d'exonérer le projet des risques pyrotechniques.

Plan de situation du projet envisagé



Ce marché a été établi sur la base d'un cahier des charges conforme aux besoins de la collectivité.

Les dossiers ont été analysés par une commission composée de

- Christian Sprimont, maire de la commune
- Julien Wojcieszak, premier adjoint
- Anthony Boulert, DGS
- Monsieur Buisine Consultant au CDEE
- Anne Thumerelle, chargée de mission éco-transition

Les critères d'évaluation apparaissent dans le tableau ci-dessous :

Qualité technique du projet :		
Capacité technique et financière du candidat (dont références)	4	20 points
Le calendrier du projet	3	
Les installations et mise en place des chantiers	3	
La qualité et la durabilité des matériels dispositions constructives	4	
Les modalités et garanties d'exploitation sur la durée du contrat	3	
Les modalités de gestion de la fin d'exploitation	3	
Valeur économique et juridique		
Valorisation financière de la mise à disposition du terrain par la ville (pourcentage loyer proposé, durée, modalités de versement)	10	30 points
Cohérence de la production annuelle annoncée et réalisme du prix de revente attendu (chiffre d'affaires)	10	
L'efficacité du montage juridique et gouvernance proposés	10	

Impact territorial et communication : L'ouverture du capital à la participation locale publique et citoyenne : modalités, acteurs, possibilités de valorisation, gouvernance ... Les méthodes de sensibilisation / communication autour du projet Les moyens mis en œuvre pour contribuer au développement de la souveraineté énergétique territoriale	10	25 points
	5	
	10	
Prise en compte renforcée des critères de développement durable L'évaluation des impacts environnementaux et paysagers L'impact sur l'emploi local / l'insertion Les modalités de gestion de la fin de vie des équipements (démantèlement) L'analyse du cycle de vie du matériau, origine de la fabrication, bilan carbone, recyclage de matériel, politique sociale de l'entreprise	4 3 4 4	15 points
Prise en compte de la compatibilité avec le projet élevage (agrivoltaïsme) ou éco- pâturage.	10	10 points

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 062-216208611-20240321-1020032024-DE



A l'issue de l'examen de l'ensemble des manifestations d'intérêt, quatre candidatures ont été retenues : candidatures ayant obtenu la note minimum de 80/100.

- Mines de Soleil
- Enercoop
- GreenYellow
- Boralex

A la suite de la première évaluation, chaque candidat a été reçu par la commission « Appel à manifestation d'intérêt » afin de répondre à une série de questions complémentaires.

A l'issue de ces entretiens, la commission fait la proposition de retenir la société Enercoop.

A cet effet, le maire sollicite le conseil municipal pour valider :

- Le prestataire Enercoop pour la réalisation du champ photovoltaïque

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 6 Agnès LEVANT, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christian SPRIMONT